

les TROPHÉES
de **L'HYPER
CROISSANCE**

REMISE DES TROPHÉES JEUDI 23 MARS 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL À CANDIDATURE - Trophée de l'hypercroissance 2023

Ce dossier vous permet de **candidater aux Trophées de l'hypercroissance 2023**.

Il permettra au jury de sélectionner les entreprises qui se verront remettre un Trophée, lors de l'événement du 23 Mars 2023, devant près de 400 investisseurs, et chefs d'entreprise.

Toutes les informations portées au dossier restent **confidentielles** (cf. engagement de confidentialité en fin de dossier).

Pour candidater, vous avez deux possibilités :

Compléter le dossier qui suit ou **Envoyer votre pitch deck**, à condition que ce dernier respecte la structuration du dossier qui suit.

Bonne rédaction !

PROJET

1. Présentation synthétique de l'activité/solution
2. Missions de l'entreprise

SOLUTION

3. Présentation de l'offre/solution proposée
4. La solution a-t-elle été protégée ?
5. Quel a été l'investissement nécessaire à la création de la solution ?
5. Par combien de clients/consommateurs la solution est-elle utilisée ?
6. Avez-vous une stratégie R&D en place sur les années à venir ? Si oui, présentez-là en quelques lignes.

EQUIPE & BOARD ADVISOR

7. Présentation de votre organigramme et des principaux membres de l'équipe
8. Quels sont les outils de pilotage actuels ?
9. Pouvez-vous décrire votre modèle de gouvernance ?
10. La société dispose-t-elle d'un "advisory board" ou équivalent ? Si oui, pouvez-vous décrire les compétences des membres ?

MARCHÉ & CONCURRENCE

11. Description du marché et de son évolution
12. Quels sont les concurrents ?
13. Quels sont vos principaux différenciateurs ?
14. Quelles sont vos barrières à l'entrée ?

PERFORMANCE COMMERCIALE

15. Description de vos clients ? (B2B, B2C, etc.)
16. Quels sont vos principaux canaux d'acquisition (digital, force commerciale, etc.) ?
17. Quelle est l'évolution du nombre de clients sur les 3 prochaines années ?

ELEMENTS FINANCIERS

18. Justifiez de l'évolution de votre CA sur l'année sur les 3 dernières années
19. Synthétisez les chiffres clefs de vos prévisions financières sur 3 ans : Chiffres d'affaires, Résultat net d'exploitation, Fonds propres.
20. Avez-vous défini une stratégie financière permettant de renforcer les fonds propres de la société sur 3 à 5 ans ?

LES TROPHEES

21. À quel(s) trophée(s) candidatez-vous ?
22. Selon vous qu'est-ce qui fait de votre projet le lauréat de ce(s) trophée(s) ?
23. **Change the world** : Pouvez-vous définir clairement votre mission impact ?
24. **Change the world** : Les KPI's impact sont-ils intégrés au prévisionnel financier ?
25. **Boost** : Sur quelles hypothèses avez-vous basées votre plan de trésorerie ?
26. **Boost** : Avez-vous défini une stratégie de croissance sur les trois prochaines années ?
27. **Boost** : Avez-vous déterminé vos futurs besoins de financement ? Si oui quels sont-ils ?
28. **Scale up** : Quel est la projection de votre REX sur les 3 à 5 prochaines années ?
29. **Scale up** : Quelle est l'évolution de votre équipe sur les 3 dernières années ?
30. **Scale up** : Quelle est l'évolution du nombre de clients sur les 3 dernières années ?

EN BREF.

IDENTITÉ

Entreprise :

Date de création :

Siège social :

Site web du projet (si existant) :

Qui sont le ou les fondateurs (avec leur rôle opérationnel) :

Contact - Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

- Présentation synthétique de l'activité/solution
(en 5-6 lignes maximum)

- Missions de l'entreprise
(quanti/quali en 7-8 lignes maximum)

SOLUTION

- Présentation de l'offre/solution proposée

- La solution a-t-elle été protégée?

SOLUTION

- Quel a été l'investissement nécessaire à la création de la solution ?
- Par combien de clients/consommateurs la solution est-elle utilisée ?
- Avez-vous une stratégie R&D en place sur les années à venir ?
Si oui présentez-la en quelques lignes.

ÉQUIPE & BOARD

- Présentation de votre organigramme et des principaux membres de l'équipe

*

- Quels sont les outils de pilotage actuels ?

ÉQUIPE & BOARD

- Pouvez-vous décrire votre modèle de gouvernance ?
5 lignes max.
- La société dispose-t-elle d'un "advisory board" ou équivalent ? Si oui, pouvez-vous décrire les compétences des membres ?

MARCHÉ & CONCURRENCE

- Description du marché et de son évolution

- Quels sont les concurrents ?

MARCHÉ & CONCURRENCE

- Quels sont vos principaux différenciateurs ?

- Quelles sont vos barrières à l'entrée ?

PERFORMANCE COMMERCIALE

- Description de vos clients ? (B2B, B2C, etc.)
- Quels sont vos principaux canaux d'acquisition (digital, force commerciale, etc.) ?
- Quelle est l'évolution du nombre de clients sur les 3 prochaines années ?

ÉLÉMENTS FINANCIERS

- Justifiez de l'évolution de votre CA sur l'année sur les 3 dernières années
- Synthétisez les chiffres clefs de vos prévisions financières sur 3 ans :
Chiffres d'affaires, Résultat net d'exploitation, Fonds propres, niveau de fonds propres
- Avez-vous défini une stratégie financière permettant de renforcer les fonds propres de la société sur 3 à 5 ans ?

LES TROPHEES

À quel(s) trophée(s) candidatez-vous ?

Possibilité de cocher plusieurs cases

- Change the World
- Boost
- Scale Up

Selon vous qu'est-ce qui fait de votre projet le lauréat de ce(s) trophée(s) ?

Précisez pour chacun des trophées, le cas échéant

RAPPEL DES CRITÈRES PAR CATÉGORIES

TROPHEE CHANGE THE WORLD Entreprise ayant rencontré son marché et participant de façon direct à l'amélioration de la société grâce à positionnement impact sociétal et/ou environnemental

TROPHEE BOOST Entreprise prometteuse avec de fortes perspectives de croissance et ayant un Chiffre d'Affaires inférieur à 1M€

TROPHEE SCALE UP Entreprise en hypercroissance de plus de 5 ans ayant un Chiffre d'Affaires supérieur à 1M€ fin 2022.

TROPHÉE "CHANGE THE WORLD"

- Pouvez-vous définir clairement votre mission impact ?
- Les KPI's impact sont-ils intégrés au prévisionnel financier ?

TROPHÉE "BOOST"

- Sur quelles hypothèses avez-vous basées votre plan de trésorerie ?
- Avez-vous défini une stratégie de croissance sur les trois prochaines années ?
- Avez-vous déterminer vos futurs besoins de financement ? Si oui quels sont-ils ?

TROPHÉE "SCALE UP"

- Quelle est la projection de votre REX sur les 3 à 5 prochaines années ?
- Quelle est l'évolution de votre équipe sur les 3 dernières années ?
- Quelle est l'évolution de votre nombre de clients sur les 3 dernières années ?

CONCLUSION

Avez-vous d'autres informations que vous souhaiteriez partager ?

RAPPEL DU CALENDRIER

DATE	PROGRAMME
JANV. 13	Ouverture de l'appel à candidature
FÉVR. 13	Clôture du dépôt des dossiers
FÉVR. / MARS du 27 au 10	Sélection des candidats régionaux
MARS 15	Jury final
MARS 23	Remise des Trophées de l'Hypercroissance 2023 à Antibes

les TROPHÉES
de **L'HYPER
CROISSANCE**
by RISE PARTNERS

Merci pour votre participation !

Votre dossier de candidature sera étudié dans les plus brefs délais par notre jury.
Les 5 startups sélectionnées sur la Grande Provence pour l'étape finale
seront annoncées le **23 février 2023** lors de l'afterwork.

D'ici là, si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à
l'adresse suivante : **contact@lafrenchtech-grandeprovence.fr**

À très vite.

RÉGION
SUD // **INVEST**



Engagement de confidentialité & de non-concurrence

Entre les soussignées

La société Rise Partners, SAS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro 853 726 925, dont le siège social est situé 2000, route des Lucioles, 06530 Sophia Antipolis, au capital de 148000 euros représentée par son Président, Monsieur Jonathan Laroussinie, ayant tout pouvoir aux fins des présentes.

Ci-après désignée par « Rise Partners »

De première part,

La société [], Société [], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [] sous le numéro [], dont le siège social est situé [], prise en la personne de son [], Monsieur [], ayant tout pouvoir aux fins des présentes,

Ci-après désignée par le « client ou Partenaire »

De deuxième part,

Ci-après désignée(s) individuellement par la « Partie » et collectivement par les « Parties »

Il a été préalablement exposé

Préambule

Rise Partners, société de conseil en stratégie et financement de l'innovation, organise annuellement Les Trophées de l'hypercroissance. Les Trophées de l'hypercroissance sont un événement majeur visant à analyser la performance des entreprises innovantes de la Région Sud et de soumettre à un jury d'experts indépendants ces analyses pour remettre un prix d'excellence lors de l'événement.

Ces prix seront remis lors d'une cérémonie publique le 23 Mars 2023.

Cet événement regroupe un ensemble de professionnels avisés et sera rendu public par média interposés.

Ceci étant exposé, les Parties ont convenu de ce qui suit

Convention

Article 1er - Objet

Le présent accord (ci-après l' « Accord ») a pour objet d'organiser les rapports des Parties concernant l'échange d'Informations confidentielle pendant la période des discussions relatives à l'attribution des Trophées de l'hypercroissance 2023.

Par conséquent, il ne saurait, en aucune manière, créer de lien juridique en dehors de l'objet pour lequel il a été prévu.

En outre, aucune disposition de cet Accord ne peut être interprétée comme obligeant l'une ou l'autre des Parties à se lier contractuellement avec cette dernière dans l'avenir.

Le présent Accord ne peut davantage être interprété comme obligeant l'une des Parties à divulguer des informations confidentielles à l'autre Partie.

Article 2 – Durée - Territoire

Le présent Accord est conclu à compter de sa signature par la dernière des Parties pour une durée de i) cinq (5) ans pour ce qui concerne les engagements de confidentialité tels qu'exposés à l'article 3 ci-dessous et de ii) dix-huit (18) mois pour ce qui concerne les engagements de non-concurrence tels qu'exposés à l'article 4 ci-dessous.

Le présent Accord est conclu pour le territoire du monde entier.

Article 3 – Engagements de confidentialité

3.1. L'expression « Informations confidentielles » utilisée dans le présent Accord désigne toutes les informations, documents ou données, de nature technique, intellectuelle, financière, économique ou commerciale, organisationnelle, en ce compris les méthodologies propres, les fonctionnalités, concept, Savoir-Faire, l'identité de leurs clients ou partenaires, ainsi que toute information, connaissance ou donnée quel qu'en soit le support (écrit, ou informatique) communiquée sous quelle que forme que ce soit, par exemple sous forme de données techniques, de dessins, de photographies, de spécifications, de normes, de manuels, de rapports, d'informations verbales, de procédures de listes, de programmes informatiques, de logiciels, en ce compris les Applications, de documentation logicielle, de cahier des charges, schémas, dessins d'écrans logiciel, etc., dont les Parties auront eu connaissance dans le cadre de leurs échanges.

3.2. Les deux Parties s'engagent à ce que les Informations Confidentielles:

(a) soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection que la Partie accorde à ses propres Informations Confidentielles de même importance ; et

(b) ne soient divulguées qu'à ses seuls représentants légaux et à ses actionnaires ainsi qu'à ses collaborateurs ou Partenaires ayant besoin de les connaître ou à ses conseils appelés à intervenir sur le Projet, étant entendu que chaque Partie i) s'engage à conclure avec l'ensemble des personnes précitées des conventions de même nature et portée que le présent Accord ii) se porte en tout état de cause garante du respect par l'ensemble des personnes précitées du respect du présent Accord.

(c) ne fasse pas l'objet de copies, ou de conservation sur un quelconque support, sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie, et à retourner, à réception et à première demande de toute demande écrite de l'autre Partie, tous documents et autres supports tangibles de l'information en sa possession, ainsi que toute copie effectuée conformément aux présentes,

(d) dans tous les cas, ne soient utilisées que pour le seul objet défini au préambule de cet Accord ;

3.3. Sauf tel que prévu ci-dessus, et à l'exclusion de l'Accord, comme de son existence et son contenu, chaque Partie n'aura aucune obligation et ne sera soumise à aucune restriction eu égard à toutes Informations Confidentielles dont la Partie peut apporter la preuve :

(a) qu'elles sont entrées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci mais dans ce cas en l'absence de toute violation de l'obligation de confidentialité ; ou

(b) qu'elles sont déjà connues de l'autre Partie, ceci pouvant être démontré par l'existence de documents appropriés dans ses dossiers ; ou

(c) qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite, sans restrictions ni violation du présent Accord ;

(d) que leur divulgation a été autorisée par écrit par l'autre Partie ; ou

(e) que leur divulgation a été imposée par l'application d'une disposition légale ou réglementaire impérative ou par application d'une décision de justice. Dans ce cas et dans le respect de ce qui est autorisé par la loi, la partie concernée devra en avvertir immédiatement l'autre Partie, en précisant les circonstances d'une telle divulgation.

3.4 Il est expressément convenu entre les Parties que la divulgation par une Partie d'Informations confidentielles au titre du présent Accord ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à l'autre Partie, un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les matières, les inventions ou les découvertes auxquelles se rapportent ces Informations Confidentielles. Il en est de même en ce qui concerne les droits d'auteur ou d'autres droits attachés à la propriété littéraire et artistique (copyright), les marques de fabrique ou le secret des affaires.

Les droits de propriété intellectuelle sur toutes les Informations confidentielles qu'une Partie divulgue à l'autre Partie, appartient en tout état de cause, sous réserve des droits des tiers, à la Partie qui divulgue.

3.5 Le terme ou la résiliation du présent Accord n'aura pas pour effet de dégager les Parties de leur obligation de respecter les dispositions dudit Accord concernant l'utilisation et la protection des Informations confidentielles reçues avant la date de la résiliation ou l'arrivée du terme; ces obligations restent en vigueur pendant la période définie à l'article 2.

Article 4 – Engagements de non-concurrence

Les Parties déclarent et reconnaissent que les Informations confidentielles qui pourraient leur être communiquées, en particulier les Applications et le Savoir-faire, ont été développées et obtenues grâce à des investissements très importants et que celles-ci constituent une innovation majeure et représentent un avantage significatif vis-à-vis de la concurrence.

En conséquence, sans préjudice des dispositions de l'article 3 ci-dessus, les Parties s'engagent, pour la durée et le territoire mentionnés à l'article 2, à ne pas directement ou indirectement, tant pour son compte que pour le compte de tiers, concevoir et/ou développer de programme informatique identique ou similaire fonctionnellement de tout ou partie des Applications et/ou intégrant en tout ou en partie le Savoir-Faire.

Article 5 – Droit applicable - Litiges

Le présent accord est soumis exclusivement au droit français.

En cas de différend en application du présent Accord, les Parties s'engagent à résoudre prioritairement de manière amiable ledit différend et s'engage à cet égard à produire dans les meilleurs délais tout justificatif du respect par l'autre Partie de ses engagements, ou absence de violation, des termes du présente Accord.

Tout litige que les Parties qu'elles ne pourraient résoudre de manière amiable relèvera de la compétence exclusive des Tribunaux de Nice, y compris en cas de pluralité de défendeurs d'appel en garantie, d'action en nullité, de procédure d'urgence ou conservatoire en référé ou sur requête.

Fait à Sophia Antipolis

Le 13 Janvier 2023

